



# COLLEGES BILINGUES PRIVES TRINITY DU BENIN



SITE DE COTONOU

Akpakpa, Ayélawadjè

TEL : (+229) 01 97 64 02 08

01 99 09 40 05

SITE DE GODOMEY

Non loin du CEG Godomey

TEL : (+229) 01 58 57 63 96

01 95 31 35 99

SITE DE CALAM

Face CEG ZOCA

TEL : (+229) 01 65 97 80 24

01 96 74 88 64

SITE DE PORTO-NOVO

Anavié face policiers BAC

TEL : (+229) 01 95 06 14 36

01 60 70 83 32

**ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026**

**DURÉE : 4H**

## **EXAMEN BLANC DU MOIS DE MAI**

*Epreuve* : Français

*Série* : ABCD

Le monde connaît en permanence la violence. Au-delà des conflits, la violence porte le sceau du terrorisme. Tu cherches à comprendre ce phénomène que les dirigeants des pays ont du mal à résoudre. Voici un corpus de textes qui en parle. Tu es invité(e) à le lire puis à répondre aux consignes qui l'accompagnent.

### Corpus de textes

Texte 1: INTERIGHTS, CIJ, Concilier la protection des droits humains et la défense de la sécurité des États en Afrique, août 2004.

Texte 2: Réveillez-vous, 22 octobre 2002, p. 3.

Texte 3: Subhayu Bandyopadhyay, Todd Sandler et Javed Younas, Finances & Développement, juin 2015.

### Texte 1

L'insécurité est, sans doute, le sentiment que les Africains partagent le plus de nos jours. Liée depuis longtemps à la violence des régimes autoritaires et dictatoriaux, aux crises économiques et à leurs conséquences sociales qui ont plongé plus de la moitié de la population africaine dans l'extrême pauvreté, aux guerres civiles et leur cortège de réfugiés et de personnes déplacées, aux calamités naturelles de toutes sortes ainsi qu'à la pandémie du VIH/Sida qui affecte plus d'une dizaine de millions d'Africains, l'insécurité est, aujourd'hui, aussi imputable au terrorisme et au crime organisé qui lui est souvent associé qui sèment, depuis plus de deux décennies, la terreur dans de nombreuses parties du continent, comme en témoignent les attentats particulièrement meurtriers contre l'aéroport d'Alger du 26 août 1992, les ambassades des Etats Unies en Tanzanie et au Kenya du 7 août 1998 et ceux plus récents de Djerba et de Mombassa en 2002 ou encore de Casablanca en mai 2003...

L'ampleur du phénomène du terrorisme a été telle dans certaines sous-régions que la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a été obligée de prendre plusieurs initiatives, tant en matière de prévention que de répression des actes terroristes, en vue de contribuer à son éradication totale sur le continent. Celles-ci ont commencé en 1991 avec la tenue à Kampala (Ouganda) d'une Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDCA) pour ensuite prendre la

forme de résolutions et de déclarations pour finalement aboutir, à l'adoption, lors de la 35<sup>e</sup> session ordinaire de l'OUA, d'une convention régionale déterminant le cadre juridique de lutte contre le fléau.

Parce qu'ils étaient à la recherche d'un texte «< à la mesure des défis que représentait le terrorisme et la menace qu'il faisait peser sur la stabilité, la sécurité et l'entreprise de coopération et d'intégration régionale qu'ils se proposaient de construire », les États africains se sont dotés d'une convention très répressive, la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, ou Convention d'Alger dont la mise en œuvre, ouvre la porte à d'importantes restrictions à l'exercice de nombreux droits et libertés fondamentales reconnus par la Charte africaine et transgresse des principes fondamentaux du droit international et des règles de l'État de droit.

Cette lutte contre le terrorisme est devenue, d'ailleurs, depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique, une des priorités de l'ensemble des États et un des thèmes majeurs, sinon dominant des débats au sein des différents fora intergouvernementaux. Elle a, également, connu une accélération vertigineuse à travers les nombreuses mesures et décisions prises internationalement que nationalement.

La mesure la plus spectaculaire au niveau international a, sans doute, été l'adoption par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, de la résolution 1373 (2001) qui va, à la fois, profondément marquer de son empreinte la plupart des actions de lutte contre le phénomène dans les prochaines années à venir et poser de nombreux défis à tous ceux qui veulent concilier ces actions avec une protection efficace des droits humains.

Au niveau africain, une Conférence régionale sur le terrorisme organisée à Dakar, en octobre 2001, a adopté une Déclaration contre le terrorisme et lancé l'idée d'un «< Pacte africain contre le terrorisme. >>. Un mois plus tard, l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, lors de sa cinquième session extraordinaire, réitérait cet appel et demandait aux États membres d'assurer le suivi et la mise en œuvre efficace de la résolution N° 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

INTERIGHTS, CIJ, Concilier la protection des droits humains et la défense de la sécurité des États en Afrique, août 2004.

## Texte 2

Après les attaques terroristes de l'année dernière à New York et à Washington, plus de gens que jamais s'interrogent sur l'avenir de l'humanité. Les images télévisées montrant l'effondrement des tours jumelles en flammes et la détresse des survivants ont été diffusées maintes et maintes fois. Au vu de ces images, le monde entier a été saisi d'angoisse, mais aussi du sentiment de vivre, d'une manière ou d'une autre, un tournant historique. Ce sentiment est-il justifié ?

Au lendemain du 11 septembre 2001, la guerre a éclaté. Rapidement, des nations autrefois ennemies se sont alliées pour combattre le terrorisme. Au bout du compte, le nombre de morts et les dégâts ont été considérables. Toutefois, le grand bouleversement pour la majorité des gens a peut-être été la perte du sentiment de sécurité, l'impression de plus en plus vive que personne, nulle part, n'est à l'abri du danger.

Les dirigeants du monde se trouvent devant d'énormes difficultés. Journalistes et commentateurs se demandent comment on pourrait empêcher le terrorisme de se propager comme un feu, étant donné qu'il est apparemment alimenté par la pauvreté et le fanatisme, maux que personne ne semble savoir guérir. L'injustice est si universellement répandue que tous les éléments sont réunis pour placer le monde dans une situation très explosive. Toutes sortes de personnes se demandent si on n'éliminera jamais les calamités qui s'abattent sur la société. La guerre ainsi que la misère, la mort et la ruine qu'elle provoque disparaîtront-elles un jour ?

Réveillez-vous, 22 octobre 2002, p.3.

### Texte 3: Le prix du terrorisme.

Les nouvelles technologies ont fait baisser les coûts de transport et augmenter les flux commerciaux et financiers internationaux, favorisant ainsi la croissance économique mondiale. Mais elles ont aussi facilité la propagation du terrorisme entre les pays, dont les intérêts sont étroitement liés. Devenu une arme à très longue portée, le terrorisme peut provoquer des destructions massives et n'est plus un problème strictement local.

Ses effets directs peuvent être terrifiants : enlèvements, assassinats, sabotage de pipelines, attaques-suicides extrêmement meurtrières sur des marchés, dans des bus ou des restaurants, etc. Mais les dégâts ne se limitent pas aux pertes humaines et matérielles. Le préjudice indirect causé aux pays et aux économies peut être substantiel, car le terrorisme majore le coût des transactions économiques, par exemple quand les primes d'assurance augmentent ou qu'il faut renforcer les mesures de sécurité pour protéger des salariés ou des clients. Les attentats perpétrés au Yémen contre l'USSC en 2000 et le pétrolier français Limburg en 2002 ont eu des effets dévastateurs sur le secteur maritime yéménite : la hausse de 300% des primes d'assurance demandées aux transporteurs empruntant cette route a conduit les compagnies à contourner purement et simplement le pays (Enders et Sandler, 2012).

Subhayu Bandyopadhyay, Todd Sandler et Javed Younas,  
Finances & Développement, Juin 2015.

### Consignes

#### 1 - Question sur la compétence de lecture (04 pts)

Exprime les sentiments éprouvés par chacun des auteurs face à l'ampleur du terrorisme. Justifie ta réponse à l'aide de passages pertinents.

#### II - Travaux d'écriture (16 pts)

##### Sujet N°1: Contraction de texte (Texte 1)

### Consignes

1. Tu précises le signe de ponctuation prédominant dans le premier paragraphe et tu indiques sa valeur. (2 pts)
2. Tu proposes la structure du texte et tu donnes un titre à chaque partie. (2 pts)

### 3. Résumé (5 pts)

Ce texte comporte environ 598 mots. Résume-le au quart de son volume soit 149 mots. Une marge de 10% en plus ou en moins est tolérée. Tu indiquerás, à la fin du résumé, le nombre exact de mots utilisés.

### 4. Discussion (7 pts)

<< L'insécurité est, sans doute, le sentiment que les Africains partagent le plus de nos jours. >> Es-tu de cet avis ?

### Sujet N°2: Commentaire composé (Texte 2)

#### Tâche:

Fais de ce texte un commentaire composé. Tu pourras, par exemple, montrer l'insécurité qu'engendre le terrorisme.

#### Consignes

1. Analyse le texte. (6 pts)

a. Formule l'idée générale du texte. (2 pts)

b. Propose deux centres d'intérêt que tu développeras dans ton commentaire composé. (2 pts)

c. Relève deux procédés formels liés à chacun de ces centres d'intérêt et donne l'idée que chaque procédé suggère. (2 pts)

2. Rédige ton développement. (10 pts)

### Sujet N°3: Dissertation (Texte 3)

<< Le terrorisme peut provoquer des destructions massives ».

Commente cette affirmation de l'auteur.

#### Consignes

1. Dégage le problème posé par le sujet. (2 pts)

2. Construis le plan du corps du devoir. (4 pts)

3. Rédige ton devoir. (10 pts)

BONNE COMPOSITION !!